



INFORMATIONS COMMUNALES

du 5 Juillet 2014



FESTIVITÉS DES 13 & 14 JUILLET



13 JUILLET

♦ À partir de 21 h 30,
rassemblement devant l'École
pour la traditionnelle retraite aux flambeaux
avec char décoré. Puis, défilé dans les rues d'Oresmaux.

♦ En fin de soirée :
Feu d'artifice sur le terrain de jeux

♦ ALLEZ LES BLEUS !!

Les enfants et les parents sont conviés à se
déguiser aux couleurs de la Coupe du Monde
de Football 2014.



14 JUILLET

Salle des fêtes ou terrain de jeux selon la météo

Rassemblement à 15h00 devant le Café de la Place

Dépôt de gerbe au Monument aux morts

Vin d'honneur offert par la commune

Bon d'achat offert par la commune aux enfants :

- Présents, partant en 6^{ème}
- Remise de récompenses aux vélos fleuris.



Petits et grands, venez-vous amuser lors des différents
jeux proposés : jeux de la cuillère, du pain suspendu ... !!

Nouveau

JEUX PICARDS :

- ★ Quilles ★ Boules picardes ★ Boules plates
- ★ Jeu de cailloux ★ Table type billard rustique
- ★ Table d'assiettes



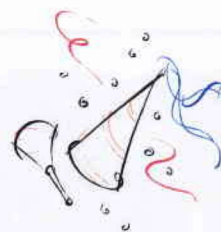
FIFA WORLD CUP
Brasil



FÊTE LOCALE 2014



La traditionnelle fête communale d'Oresmaux aura lieu les :
6, 7 et 8 Septembre 2014.



Samedi 6 Septembre 2014

à partir de 19h30, un repas dansant
animé par l'accordéoniste Arnaud GUIMARD
lancera la fête.

LES CARTES D'ENTRÉE SONT EN VENTE CHEZ LES
CONSEILLERS MUNICIPAUX AINSI QU'À LA MAIRIE.

* 20 € par adulte

* 10 € par enfant
de - 12 ans.



Dimanche 7 Septembre

☞ Venez écouter l'aubade interprétée par la FRATERNELLE de CONTY à
partir de 16h00 à la salle des fêtes.

Lundi 8 Septembre

Comme d'habitude et pour le plus grand plaisir des enfants de l'école,
la commune offrira des tours de manège.

GRATUIT !

Nouveau :

Monsieur Guillaume BOULLY, Educateur Ligue de Picardie Moto,
Titulaire d'un Brevet d'Etat, déploiera sa piste de 625 m²
pour accueillir les enfants (à partir de 6 ans) à une initiation moto.



Le « verre de l'amitié » sera servi à la salle polyvalente à 18h30 et clôturera ces festivités.

HORAIRES DE LA MAIRIE EN JUILLET ET AOÛT 2014



Du 1 ^{er} au 26 Juillet 2014	Ouvert aux heures habituelles
Du 28 Juillet au 9 Aout 2014	Fermé
Du 11 au 13 Août 2014	Ouvert de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30 Le mercredi de 9h00 à 12h30
A partir du 18 Août	Ouvert aux heures habituelles

Heures habituelles : Mardi, Jeudi et Vendredi de 13h30 à 17h30 et le samedi de 9h00 à 12h30.

Les permanences de Mme le Maire reprendront le lundi 18 Août : de 18h30 à 20h00.

❖ EN CAS D'URGENCE

Appelez Madame le Maire au 03.22.42.73.94 ou 06.99.97.42.45.

Madame Christine MATHON, 1^{ère} Adjointe, au 03.22.42.03.65 ou 06.77.17.18.73.

Monsieur Éric BOUCHER, 2^{ème} Adjoint au 03.22.42.79.07 ou 06.14.22.01.73.

Madame Martine GARNIER 3^{ème} Adjointe au 07.82.11.49.15.



SITE INTERNET

Comme prévu lors de la campagne électorale, le site internet de la commune sera consultable à compter du 15 juillet 2014

www.oresmaux.fr



Vous pourrez y retrouver les informations communales, les comptes rendus de conseil, les manifestations etc ...

Bonne visite !!

ZUMBA



■ Reprise des cours avec Camille le Mercredi 10 Septembre :

17h00 Groupe des 3/6 ans

18h00 Groupe des 7/12ans

19h00 Ados/Adultes

■ Inscriptions le Mercredi 03 Septembre :

à la salle des fêtes de Oresmaux de 15h00 à 17h30



Fit'n'Moov

■ Nouveau : Offre de parrainage :

vous venez vous inscrire avec un nouvel adhérent: vous bénéficiez de

- 10 € sur les 2 abonnements annuels (parrain et nouvel abonné)

- 10 Euros !

CONTACT :

Facebook : fitn moov

Mail : fitnmoov@hotmail.fr

Portable: 06.95.07.70.61

COUPURE D'ÉLECTRICITÉ

Pour répondre aux besoins de sa clientèle, ERDF a prévu de réaliser, sur le réseau de distribution, des travaux qui entraîneront une ou plusieurs coupures d'électricité

le Mercredi 16 Juillet de 9h00 à 13h15

dans la Rue de Grattepanche.



RENTREE SCOLAIRE 2014-2015

Suite à la réforme des rythmes scolaires, les horaires de l'école pour la rentrée de septembre 2014 sont les suivantes :

	Matin	Repas	Après-Midi	Gouter gratuit
Lundi	8h30 à 11h45	11h45 à 13h30	13h30 à 15h30	15h30 à 16h15
Mardi	8h30 à 11h45	11h45 à 13h30	13h30 à 15h30	15h30 à 16h15
Mercredi	8h30 à 11h30	Aucun repas. Garderie gratuite de 11h30 à 12h30		
Jeudi	8h30 à 11h45	11h45 à 13h30	13h30 à 15h30	15h30 à 16h15
Vendredi	8h30 à 11h45	11h45 à 13h30	13h30 à 15h30	15h30 à 16h15

La journée des enfants peut se terminer à 15h30 (sauf le mercredi à 11h30).

La prise en charge de vos enfants par le périscolaire commence à 16h15.



DEGRADATIONS & NUISANCES SONORES



◆ Nous avons constaté plusieurs dégradations :

- dans les aires de jeux : ces lieux sont destinés aux enfants pour des activités ludiques, en toute tranquillité.
- Sur les vitraux de l'église (QUI N'EST PAS UN TIR AU BUT !!!).
- Sur la boîte aux lettres de la mairie.

Un dépôt de plainte a été enregistré auprès de la gendarmerie.

◆ De plus, l'aire de protection de la station de pompage

est devenue un lieu de rassemblement régulièrement confondu avec un dépôt de détritus, d'ordures. Ces dégradations du domaine public et privé, risquent d'entraîner, par l'Agence Régionale de Santé (ARS), une coupure de l'alimentation du village en eau potable.

◆ L'abri bus situé devant le café : J'ai reçu plusieurs plaintes du voisinage proche, relatives à l'occupation bruyante et nauséabonde de l'abri bus. Ce lieu a été conservé pour vous permettre de vous rassembler. Mais si les nuisances sonores et olfactives persistent, je me verrais dans l'obligation de faire démonter l'abri bus.

Rappel : Article 1384 du Code Civil « le père et la mère, en tant qu'ils exercent l'autorité parentale, sont solidairement responsables du dommage causé par leurs enfants mineurs habitants avec eux »



RECENSEMENT MILITAIRE

J'AI 16 ANS. JE ME SUI FAIT RECENSER. ET TOI ???



Nous vous rappelons que le recensement militaire est obligatoire pour les garçons comme pour les filles, dans les trois mois suivant l'anniversaire des 16 ans.

Il sera nécessaire pour le passage des examens (baccalauréat, permis de conduire ...)

Vous pouvez vous rendre en mairie afin de connaître les formalités liées à ce recensement.



CIMETIÈRE



La procédure de reprise des concessions a commencé le 19 décembre 2011 et se termine le 18 décembre 2014. ATTENTION, passé ce délai, il sera procédé à l'établissement d'un nouveau constat sur site et faute par les familles d'avoir fait les travaux nécessaires, la tombe pourra être reprise.



BALAYAGE DES CANIVEAUX



Un passage de la société SUEZ ENVIRONNEMENT - SITA est prévu le Vendredi 11 Juillet 2014.

Pour le bien-être de tous, merci de bien vouloir dégager les caniveaux afin que la balayeuse puisse les nettoyer.

IPNS